



39ème Rallye du Trièves

Vendredi 1er et Samedi 02 août 2025

Communes de Saint-Jean-d'Hérans, Mens, Cornillon-en-Trièves, Lavars, Le Percy, Saint-Baudille-et-Pipet et Tréminis

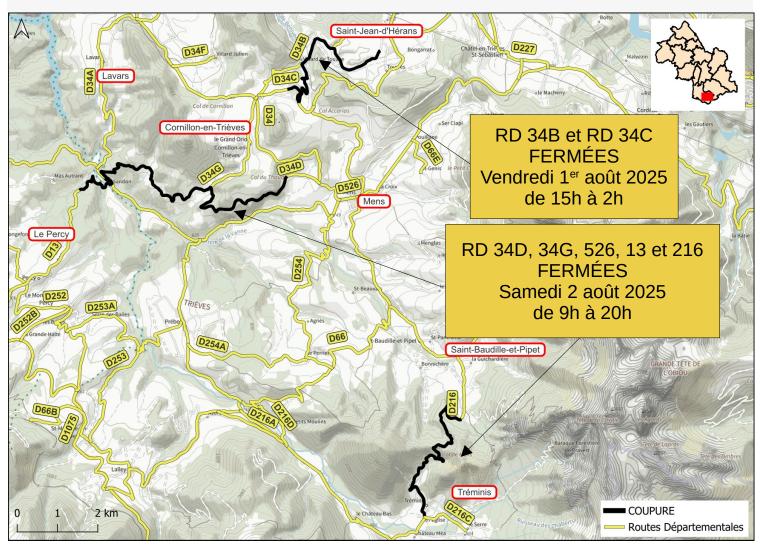
Pour permettre le bon déroulement de l'épreuve sportive « 39ème Rallye du Trièves », le Département de l'Isère va réglementer la circulation des véhicules sur les routes départementales 34B, 34C, 34D, 34G, 526, 13 et 216, les vendredi 1er et samedi 2 août 2025.

Cette épreuve sportive implique les restrictions suivantes :

ROUTE BARREE COUPURE des RD 34B et 34C, le vendredi 1er août 2025 de 15h à 2h.

ROUTE Barree

COUPURE des RD 34D, 34G, 526, 13 et 216, le samedi 2 août 2025 de 9h à 20h.





Pour plus d'informations sur les conditions de circulation, consulter notre site internet www.itinisere.fr